

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le douze du mois d'octobre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2023  
Séance du 19 octobre 2023**

**N° 48**

**Objet : Résidence d'un auteur-illustrateur jeunesse  
Réseau des médiathèques (CTL)**

**Est nommé secrétaire de séance : VILLARD René**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 14), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 09), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 28), HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, KUHN Francis (jusqu'au rapport n° 27), MOULARD Damien, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 02), RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick

**Etaient suppléés :**

COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

**Etaient représentés :**

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BONZI Maryse a donné pouvoir à FIGUIERE Marie José  
KUHN Francis a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 28)  
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SOLTANI Boulares  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BAILLE Denis

**Etaient excusés :**

AILLAUD Jean Pierre  
AUZET Guy  
BALIQUE François  
BASSET Françoise  
BOURJAC Bruno  
DOMINICI Pascale  
FLORES Sylvain  
LAQUET Laura

MAGAUD Marie José  
PIERRISNARD Jacqueline  
REBOUL Childéric  
REINAUDO Gilbert  
RICHAUD Véronique  
SAVORNIN Béatrice  
UGHETTO Wendy  
URQUIZAR Danièle

**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :**

Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture (CTL) conclu avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Provence Alpes Agglomération (PAA) a engagé, par la délibération n°39 du conseil du 06 octobre 2022, le principe d'une résidence artistique portée par le réseau des médiathèques chaque année. Une résidence a été organisée en février 2019, en février 2020, en novembre 2021 et en mars 2023. En 2024, la résidence d'illustrateur se déroulera au mois de mars.

Le principe retenu est celui d'une résidence de création. L'auteur se consacre en majorité à son travail personnel de création et dédie 30 % de son temps à des actions de médiations auprès des habitants. Le programme et le contenu des actions de médiation sont construits par les bibliothécaires du réseau, en lien avec l'auteur retenu. La résidence concerne chaque année plusieurs bibliothèques du réseau.

Les objectifs de cette résidence sont de :

- permettre aux habitants la découverte d'un artiste et de son processus de création ;
- initier à la pratique artistique par des ateliers ;
- favoriser la connaissance des techniques de création, du secteur de l'édition et de l'illustration jeunesse.

A cette fin, les bibliothèques proposent des conférences, des tables rondes ou des sélections bibliographiques.

Cette résidence est ouverte à tous les créateurs de livres pour la jeunesse, ayant déjà publié à compte d'éditeur. L'auteur-illustrateur invité est sélectionné au vu d'un dossier de candidature dont la composition est détaillée dans l'appel à candidature annexé à ce rapport qui a été publié le 1er septembre 2023.

Le jury de sélection est composé de représentants de PAA, de l'État et de professionnels spécialisés en littérature pour la jeunesse.

Une convention entre PAA et l'auteur annexé à ce rapport, règle les conditions d'accueil et de prise en charge des frais de l'auteur. L'auteur est hébergé à Digne-les-Bains ou sur le territoire de l'agglomération et se verra attribuer une somme de 2 500 € net.

Cette action est cofinancée à hauteur de 50% par la DRAC dans le cadre du Contrat Territoire Lecture.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le principe de la résidence de création de quatre semaines en mars 2024 par la voie de la convention annexée à la présente,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces contractuelles.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

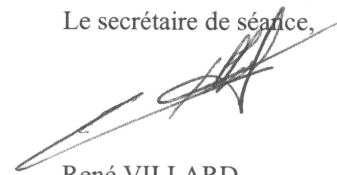
La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



René VILLARD

PUBLIE LE : 03 NOV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20231019-48\_19102023